

Service porteur : Pôle Formation et Réussite Etudiante (FRE)
Vice-président : Lydie ANCELOT

DÉLIBÉRATION n° CFVU-23-01-2025-01 De la Commission de Formation et de la Vie Universitaire

Séance du 23 janvier 2025

Approbation du compte-rendu de la CFVU du 9 janvier 2025

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Visas :

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-1 et L. 712-3 ;
- Vu les statuts de l'université de Poitiers, notamment leur article 36 ;
- Vu le règlement intérieur de l'université de Poitiers, notamment son article 22-5 ;
- Vu les propositions de la Vice-présidente Formation, Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire ;

Contexte :

Validation par les élus du compte-rendu de la CFVU du 09 janvier 2025.

Nature de la décision :

Pour délibération de la CFVU

Vote :

Soumis à la majorité simple

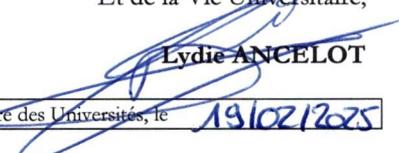
Après en avoir délibéré,

Avis Favorable

La présente délibération et son annexe sont adoptées, selon le décompte suivant :

38 votants : 38 pour
 0 contre
 0 abstention(s)

Fait à Poitiers, le 23/01/2025
La Présidente de la Commission de la Formation
Et de la Vie Universitaire,


Lydie ANCELOT

Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le

19/02/2025

Entrée en vigueur le jour de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- Soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente.

Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux.

Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposerez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.

- Soit un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent, à savoir, dans le ressort duquel se trouve le siège de votre établissement d'affectation, dans le délai de deux mois à compter de la notification du présent acte.

Depuis le 1er décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

SEANCE PLENIERE du 09/01/2025

Total des membres élus : 40

Séance présidée par Mme Lydie ANCELOT, Vice-Présidente en charge de la Formation, Présidente de la CFVU.

Présents ou représentés : 39 présents et représentés + 1 voix consultative le quorum est atteint.

Présents ou représentés :

NOM	Prénom	Personnes ayant données procurations	Total
ANCELOT	Lydie	NORMAND Bénédicte CARDONA Laurent	3
BLOCH	Béatrice	~	1
DESESSARD	Laurent	~	1
ESPECEL	Catherine	~	1
GIL	Sandrine	~	1
PERRAUD	Estelle	~	1
SARROUILHE	Denis	~	1
VANDEBROUCK	Clarisse	~	1
ALAYRANGUES	Sylvie	~	1
BEAUCHET	Romain	~	1
LAMPROU	Effrosyni	~	1
RIDEAU	Frédéric	~	1
SCATTOLIN	Anne	PIMBERT Agnès	2
VIGIER	Fabrice	DANIEL-LACOMBE Pascale	2
VOLTEAU	Stéphanie	LUCET Isabelle	2
DELOUVEE	Isabelle	~	1
DUFRONT	Isabelle	~	1
GONZALES	Sébastien	~	1
MELLOUKI	Zakariae	~	1
BARANETCHI	Alexis	~	1
DIASCORN	Jules	~	1
BOISSAY	Elise	CHARLES Stella	2
GOUPILLAT	Armand	~	1
MOSSANT	Titouan	~	1
EDOUARD	Lyvia	~	1
CAPOA	Marie-Pierre	~	1
JOUANNEAU	Mathis	~	1
MOGUEN	Jildaz	~	1
PECYNA	Mikael	CASTEL Nolwenn	2
TRIPONEL	Dorian	~	1

CARDINEAU	Leny	LEGRAND-BARBIOT Antoine	2
Directrice du CROUS ou son représentant	MAUMONT Claire	~	1
Total général			40

Total Général : 40 voix, dont la voix consultative du CROUS

Ordre du jour :

- 1- **Pour délibération de la CFVU** : Approbation du compte rendu de la CFVU du 17 octobre 2024 ;
- 2- **Informations générales** ;
- 3- **Présentation des missions et du fonctionnement de la CFVU** ;
- 4- **Quart d'heure étudiants** ;
- 5- **Pour délibération de la CFVU** : Charte Césure 2025-2026 ;
- 6- **Pour avis de la CFVU avant délibération du CA** : Modification des critères généraux d'examens des vœux pour les filières hors tension à l'entrée en 1er cycle pour l'année universitaire 2025-2026 ;
- 7- **Pour délibération de la CFVU** : Election d'un(e) élu(e) étudiant(e) membre de la CFVU au Conseil de documentation.
- 8- **Pour délibération de la CFVU** : Election d'un membre invité permanent issu de la CFVU désigné par le CA, après avis de la CFVU au Conseil de documentation.
- 9- **Pour délibération de la CFVU** : Election de quatre élu(e)s étudiant(e)s membre de la CFVU à la Commission Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC) ;
- 10- **Pour délibération de la CFVU** : Election de deux élu(e)s étudiant(e)s membre de la CFVU à la Commission Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) ;
- 11- **Pour délibération de la CFVU** : Election de deux élu(e)s étudiant(e)s membre de la CFVU à la Commission Label Associatif ;
- 12- **Pour délibération de la CFVU** : Election de deux élu(e)s étudiant(e)s membre de la CFVU à la Commission Valorisation de l'engagement étudiant ;
- 13- **Pour délibération de la CFVU** : Election d'un(e) élu(e) étudiant(e) membre de la CFVU à la Commission Sportif de Haut Niveau (SHN) ;
- 14- **Pour délibération de la CFVU** : Election d'un(e) élu(e) étudiant(e) membre de la CFVU à la Commission artiste confirmé ;
- 15- **Pour délibération de la CFVU** : Election de deux élu(e) étudiant(e) membre de la CFVU à la Commission Césure ;

La séance commence à 14h00.

Lydie ANCELOT propose aux élus de réaliser un tour de table afin que chacun puisse se présenter. Elle énumère les 8 procurations reçues. Elle précise qu'avec 40 élus présents ou représentés, dont la représentante du CROUS Poitou-Charentes, avec voix consultative, le quorum est atteint. En préambule, **Lydie ANCELOT** rappelle que le règlement intérieur de l'établissement indique que le quorum vérifié en début de séance vaut pour la durée du conseil. Elle précise que la présente CFVU donne lieu à un enregistrement.

1- Pour délibération : approbation du compte rendu de la CFVU du 17 octobre 2024 ;

Lydie ANCELOT précise que la CFVU du 17 octobre ayant été réalisée dans le cadre de la mandature précédente, le compte-rendu a été soumis aux élus de la précédente mandature afin de pouvoir recueillir leurs propositions éventuelles de modifications. Le document mis à disposition des élus de la nouvelle mandature tient compte des modifications souhaitées, qui relèvent uniquement de modifications de forme.

Délibération n° CFVU 20250109 01 - Approbation du compte-rendu de la CFVU du 17 octobre 2024 ;

Le compte-rendu est adopté.

Décompte des voix : 39
Suffrages exprimés : 36

Pour : 36
Contre : 0
Abstention : 3

2- Informations générales ;

- Situation à Mayotte ;

Lydie ANCELOT mentionne qu'un tour de table des potentielles difficultés rencontrées par les étudiants Mahorais a été réalisé lors de la réunion d'assesseurs du 19 décembre 2024. En outre, un recensement du nombre d'étudiants Mahorais à l'université de Poitiers a été réalisé par le Pôle Formation et Réussite Etudiante. Un mail a été envoyé par le cabinet de la présidence à la présidente de l'association Mahoraise mentionnant le soutien de l'université aux étudiants Mahorais ainsi que la possibilité de se rapprocher du SSE, si nécessaire.

- Salons/JPO ;

Lydie ANCELOT présente les prochaines dates des salons. Les salons auront lieu aux dates mentionnées dans le tableau ci-dessous :

SALONS	DATES	LIEUX
Passerelle (l'Étudiant)- Salon des lycéens et des étudiants - LA ROCHELLE	Vendredi 10 et samedi 11 janvier 2025 - 9h-18h	Espace Encan
Le Salon du lycéen et de l'étudiant - POITIERS	Vendredi 17 et samedi 18 janvier 2025 - 9h-17h	Parc des expositions - Les Arènes
COFEM (Carrefour Orientation Formation Emploi Métiers) - BRESSUIRE	Samedi 25 janvier 2025 - 9h-17h	Bocapole
FOFE Salon des métiers et des formations - ANGOULEME	Vendredi 7 février et samedi 8 février 2025 - 9h-8h	Espace Carat - Parc des expositions

De plus, la Journée Portes Ouvertes, moment important pour l'orientation des lycéens et étudiants aura lieu, pour rappel, le 15 février 2025.

- **Présentation du pôle politique formation et réussite plurielle :**

Lydie ANCELOT laisse la parole à chaque vice-président(e) qui compose le pôle formation et réussite plurielle : Loïc SEMIOT en tant que Vice-président délégué formation continue et apprentissage, Sophie BELTRAN BECH Vice-présidente déléguée orientation, insertion et appui à l'offre de formation, Mathieu LECLERC Vice-président délégué Accompagnement pédagogique et réussite étudiante, Mikael PECYNA Vice-président étudiant. Sybille LAJUS est Vice-présidente Culture, sport et vie étudiante.

Le pôle sera également composé de deux chargés de missions : Fabrice VIGIER (chargé de mission Parcours préparatoire au professorat des écoles) et Claire LAFAYE-CHEBASSIER, chargée de mission Universitarisation des formations paramédicales.

3- Présentation des missions et du fonctionnement de la CFVU :

Lydie ANCELOT présente aux élus de la CFVU les missions et la manière dont celle-ci se déroule.

La Commission de la formation et de la vie universitaire est consultée sur les programmes de formation des composantes. **Lydie ANCELOT** indique que la CFVU débat sur :

- Les règles liées aux examens ;
- Les dispositifs favorisant la réussite des étudiants et des étudiantes ;
- Les maquettes de formation, sur les dispositifs d'orientation ;
- La mise en place de dispositifs adaptés aux spécificités des étudiants ;
- Les dispositifs liés à la réussite plurielle, à la vie étudiante.

Une présentation du déroulé des CFVU est ensuite réalisée par **Grégory MOUSSERION**. La CFVU se réunit généralement une fois par mois, le jeudi après-midi. Le calendrier des instances a été communiqué par mail et est disponible sur IRIS.

Chaque CFVU débute par l'approbation du compte-rendu de la précédente CFVU, un temps d'informations générales, suivi d'un quart d'heure étudiant. Ce quart d'heure a pour objectif de donner la parole à la communauté étudiante.

La CFVU constitue un moment de partage et d'échanges autour des différents projets en lien avec la formation et la vie universitaire de notre établissement. À ce titre, plusieurs projets et leur état d'avancement pourront être partagés durant les séances par les services, notamment par le pôle formation et réussite étudiante ainsi que le pôle vie de campus et patrimoine. Des bilans réguliers des projets structurants et des différentes commissions seront présentés.

Les outils mis à disposition des élus de la CFVU sont également exposés. Toutes les CFVU font l'objet d'un enregistrement audio afin de faciliter la rédaction du compte-rendu. Des micros sont mis à disposition.

Laurent DESESSARD souligne l'absence d'accès aux données du précédent mandat. Il estime qu'il serait utile de conserver les comptes rendus des années précédentes afin de pouvoir consulter les positions des anciens élus.

Lydie ANCELOT précise que les comptes rendus et les délibérations sont accessibles sur le RAA.

Beatrice BLOCH demande si lorsqu'un document est ajouté sur la communauté, une notification est envoyée aux élus.

Grégory MOUSSERION confirme qu'il est techniquement possible d'activer des notifications lorsque des documents sont ajoutés. Cependant, il souligne que certaines personnes pourraient considérer cela comme du spam. Il précise que si cette solution n'a pas été retenue, c'est parce qu'elle pourrait générer un volume important de notifications.

Lydie ANCELOT se déclare favorable à ce que les notifications ne soient pas activées. Elle propose que les documents soient systématiquement mis à disposition huit jours avant les CFVU et que les élus en soient informés lors de l'envoi de la convocation.

Zakariae MELLOUKI demande si les comptes rendus sont accessibles à tout le personnel et également aux étudiants de l'établissement.

Lydie ANCELOT précise que ces documents de travail ne sont pas accessibles à tout le monde, mais uniquement aux élus de la CFVU via la communauté du CAC.

Zakariae MELLOUKI poursuit en demandant si c'est également le cas pour les comptes rendus.

Lydie ANCELOT confirme que c'est le cas mais que ces derniers sont disponibles sur le RAA de manière rétroactive, c'est-à-dire lorsque le compte-rendu a été voté en séance et signé par la Vice-présidente Formation.

Mathias CHAILLOT précise que lorsqu'un document est ajouté, les notifications sont envoyées à tous les membres, mais afin d'éviter un trop grand nombre de notification, il est possible de désactiver ces notifications.

Lydie ANCELOT répond que c'est effectivement ce qui a été convenu.

Mathis JOUANNEAU propose d'offrir la possibilité à chaque élu de choisir si oui ou non il souhaite recevoir les notifications de dépôt de documents.

Grégory MOUSSERION explique qu'il est possible, lors du dépôt d'un document, d'activer ou non les notifications, et également pour chaque élu d'accepter ou refuser ces notifications. Cependant, le choix a été fait de se tenir aux délais de cette manière tous les élus savent que les documents sont consultables sur IRIS huit jours avant la CFVU.

Mathis JOUANNEAU suggère l'envoi d'un e-mail pour informer les élus que les documents ont été déposés sur la communauté IRIS.

Grégory MOUSSERION précise que cette action est déjà mise en œuvre via l'envoi des convocations.

Isabelle DUFONT indique qu'il serait possible, sur Iris, de paramétrer les profils afin de filtrer les notifications selon une temporalité déterminée par l'utilisateur et en fonction de ses préférences (notifications via l'application ou e-mail).

Lydie ANCELOT confirme que cela est tout à fait possible et précise que les propositions se font de manière collective. En cas de difficulté, elle invite les élus à envoyer un e-mail au secrétariat de la CFVU à : cfvu.secretariat@univ-poitiers.fr

4- Quart d'heure étudiants ;

Titouan MOSSANT souligne les disparités subies par les étudiants des filières kinésithérapie, ergothérapie, sage-femme et infirmière de l'IRPS près du CHU. Il explique que ces étudiants n'ont pas accès à certains avantages offerts aux autres filières, comme le réseau universitaire Eduroam. En conséquence, ils sont contraints d'utiliser leur téléphone portable comme point d'accès Wi-Fi, ce qui engendre des frais supplémentaires. Selon lui, cette situation crée une forme d'inégalité entre les différentes filières, mais également entre les étudiants eux-mêmes. Il propose donc d'engager une discussion sur les solutions possibles pour remédier à ce problème.

Titouan MOSSANT indique qu'elle ne concerne que les étudiants sur le site de Poitiers.

Lydie ANCELOT précise que des conventions ont été réalisées avec différents instituts, mentionnant les divers services mis à la disposition des étudiants. Elle souligne que, selon les sites, ces services peuvent varier. En conséquence, la chargée de mission en charge de l'universitarisation et des formations paramédicales devra retravailler sur la mise en application de ces conventions, notamment en ce qui concerne les lieux en lien avec le CHU. Elle ajoute que cela fait partie d'un travail plus global à accomplir dans le cadre de l'universitarisation.

Marie-Pierre CAPOA souligne un point d'alerte concernant le non-respect de la pause méridienne dans certaines filières, telles que Droit Éco-Gestion, SHA et STAPS. Tout en reconnaissant les efforts déjà déployés,

elle insiste sur l'importance de prendre cette question au sérieux au sein des différentes composantes. Elle cite l'exemple de l'INSPE, qui, en conseil de perfectionnement, a décidé de ne pas appliquer cette mesure, ainsi que celui des étudiants de la filière AES, qui ne disposeront que de 45 minutes pour déjeuner du lundi 13 au mercredi 15 janvier 2025. Elle ajoute que, concernant la banalisation du jeudi après-midi, certains étudiants de l'INSPE n'en bénéficient toujours pas à ce jour.

Lydie ANCELOT répond que la CFVU est une instance importante, porteuse de sens, de devoirs et de responsabilités. Elle exprime sa sensibilité aux points soulevés et mentionne que des enquêtes sont actuellement menées pour mieux comprendre comment les mesures sont appliquées. Elle précise que ces enquêtes permettront de tirer des conséquences à partir des décisions votées en CFVU. Enfin, au-delà de l'analyse des résultats de ces enquêtes, elle prend note des remarques de l'INSPE et prendra contact avec la direction pour transmettre les points mentionnés en CFVU.

Sybille LAJUS souligne que, dans le périmètre de la mission temps ce sujet est un élément clé. Elle adhère à ce qui a été dit précédemment et précise que son intervention n'a pas pour but de minimiser les alertes. Elle rappelle qu'à la rentrée, des signalements ont déjà été effectués et qu'une étudiante a été chargée, comme l'année dernière, de réaliser un sondage sur différents emplois du temps. Les résultats montrent que la majorité des pauses méridiennes ont été respectées, ce qui est encourageant, notamment en raison des enjeux liés à la santé. Concernant la banalisation des jeudis après-midi, elle souligne un enjeu plus large, celui de l'engagement des étudiants. Elle termine en mentionnant que certains collègues admettent ne pas être en mesure de respecter cette planification en raison de problèmes liés à la disponibilité des amphithéâtres.

Stéphanie VOLTEAU réagit à l'intervention de **Monsieur MOSSANT** concernant Eduroam. Elle demande s'il existe un délai pour la mise en œuvre des propositions évoquées ou si un calendrier prévisionnel a déjà été établi.

Lydie ANCELOT précise qu'il s'agit d'un travail qui sera mené au cours de l'année. Un examen approfondi des conventions, dans leur ensemble, devra être effectué. Pour cela, il sera nécessaire de se mettre en conformité avec les directives nationales. Ce projet s'inscrira donc dans le calendrier de l'année à venir.

Stéphanie VOLTEAU s'interroge sur les masters concernés par la remontée de **Madame CAPOA**.

Lydie ANCELOT indique qu'elle va demander des éléments plus précis à l'INSPE.

Mathis JOUANNEAU évoque une remontée au niveau de l'IRTS, qui a signé un contrat avec l'université. L'accès aux services du CROUS étant difficile en raison de l'emplacement au niveau de la gare, il se demande quelles solutions pourraient être mises en place.

Claire MAUMONT répond que des structures du CROUS sont situées un peu partout, à proximité de la majorité des étudiants. Elle précise que tous les étudiants peuvent commander en ligne leurs repas à 3.30€ ou à 1€ et les récupérer le soir pour les emmener le lendemain. Elle souligne également que, pour certaines formations, la proximité d'un restaurant universitaire reste difficile à garantir. Elle conclut en affirmant que ce sujet mérite une réflexion continue.

Mathis JOUANNEAU demande s'il est possible de communiquer sur ce sujet auprès des étudiants de l'IRTS.

Claire MAUMONT précise que cela a déjà été fait, les journées de rentrée ont eu lieu récemment et le CROUS sera également présent lors des portes ouvertes. Elle souligne que beaucoup d'étudiants à l'IRTS sont en formation continue (FC) et non en formation initiale (FI), et que la communication est principalement adressée aux étudiants en FI. Cela relève donc du périmètre de la communication interne de l'IRTS.

5- Pour délibération de la CFVU : Charte Césure 2025-2026 ;

Un temps d'échange sur les modifications apportées à la charte césure a lieu, sur la base du document soumis en amont de la CFVU ; ces modifications faisant suite à une remise en conformité nécessaire suite aux échanges qui ont eu lieu sur ce sujet lors de précédentes réunions d'assesseurs, qui regroupe les assesseurs des composantes ainsi que les directions de service du Pôle Formation et Réussite Etudiante. Le document fourni aux élus de la CFVU est celui également présenté lors de la réunion d'assesseurs du 19 décembre 2024 pour avis et éventuelles modifications de leur part. **Lydie ANCELOT** précise que lors de cette réunion n'ont pas été réalisées de remarques particulières, les modifications apportées étant en adéquation avec les différents échanges précédant.

Afin de faciliter la lecture des élus, **Lydie ANCELOT** mentionne que les principales modifications apportées, sur la base de la charte césure 2024-2025, sont :

Reformulation concernant le fait qu'un primo-entrant ne peut demander une césure pour l'année ou le semestre 1.

« Un nouvel entrant à l'Université de Poitiers ne peut pas demander une césure pour l'année ou le semestre 1. Il pourra déposer une demande de césure uniquement pour le second semestre de l'année universitaire. Cette mesure doit permettre aux nouveaux entrants de se familiariser avec l'Université avant de partir en césure. »

« Une campagne exceptionnelle de dépôt de demande est mise en place entre mi-juillet et fin août pour les candidats dans les situations suivantes :

- Les étudiants ayant été considérés comme ajournés ayant validé un semestre

- Les étudiants étant déclarés admis en première année du deuxième cycle via mon Master, sous condition de la demande de césure lors de la saisie de candidature sur la plateforme. »

« Un(e) représentant(e) de la direction du pôle Formation et Réussite Étudiante »

Mikael PECYNA précise que sur la première page de la charte, dans la section « la césure peut prendre différentes formes », il est indiqué « service volontaire européen » or ce service s'appelle désormais le « Corps européen de solidarité ».

Lydie ANCELOT précise que la modification sera faite et propose de soumettre au vote la charte avec cette modification.

Délibération n° CFVU 20250109_02 : Charte Césure 2025-2026 ;

La mesure est adoptée.

Décompte des voix : 39

Suffrages exprimés : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

6- Pour avis de la CFVU, avant délibération du CA : Modification des critères généraux d'examens des vœux pour les filières hors tension à l'entrée en 1er cycle pour l'année universitaire 2025-2026 ;

Lydie ANCELOT rappelle le contexte de discussion de ce point relatif aux critères généraux d'examens des vœux (CGEV) pour les filières hors tension à l'entrée en 1^{er} cycle pour l'année universitaire 2025-2026 :

- Vote des CGEV 2025 Parcoursup lors de la CFVU du 17/10 et du CA du 31/10.

- Paramétrage Parcoursup : 12/11 au 13/12 -> nouvelle procédure de connexion et instabilité de la plateforme
- Nouveauté : Echange avec le Service à Compétence Nationale (SCN) sur l'impossibilité de paramétrer la lettre de motivation pour les formations HT et HT avec « oui-si » -> Du 04 au 13 décembre.

Plusieurs conséquences impactent ses changements. Nouveau vote en CFVU (pour avis du 9 janvier 2025) puis CA pour les nouveaux critères d'examens des vœux pour les filières hors tension :

- Retrait de la ligne « projets de formation (lettre de motivation, fiche réorientation) – Très important » dans le tableau des CGEV pour toutes les formations HT)
- Révision des pondérations des différents champs d'évaluation des formations HT avec particularité pour la Licence de Musicologie
- Adaptation du texte validé en réunion des assesseurs, rubrique « enseignements de la session et conseils aux candidats »

Les adaptations en termes de pondérations sont présentées en séance par Grégory MOUSSERION ainsi que la dénomination de l'importance des critères.

Béatrice BLOCH demande quel est le contenu de la fiche avenir.

Lydie ANCELOT explique qu'elle contient les appréciations des enseignants

Béatrice BLOCH ajoute que le type de bac de l'étudiant peut entraîner une note négative. Lydie Ancelot précise qu'il n'y a pas de note négative attribuée.

Isabelle DUFONT explique qu'il s'agit d'un bonus accordé aux étudiants issus d'un bac général ou technologique.

Suite à la présentation, Isabelle DUFONT soulève la difficulté d'expliquer aux lycéens et à leurs familles que, dans certains cas, une lettre de motivation est requise pour les filières en tension, tandis que dans les filières hors tension, elle ne l'est pas.

Avis n° CFVU 20250109 03 - Modification des critères généraux d'examens des vœux pour les filières hors tension à l'entrée en 1er cycle pour l'année universitaire 2025-2026 ;

Avis Favorable de la CFVU avant délibération du CA.

Décompte des voix : 39

Suffrages exprimés : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Afin de pouvoir laisser la possibilité aux élus non concernés par certains votes de commissions, le vote du conseil de documentation est décalé en premier comme vote des différentes commissions.

7- Pour délibération de la CFVU : Election d'un(e) élu(e) étudiant(e) membre de la CFVU au Conseil de documentation

Candidats : Mattéo FRANÇOIS

Délibération n° CFVU 20250109 04 : Election d'un(e) élu(e) étudiant(e) membre de la CFVU au Conseil de documentation

Est élu par les étudiant(e)s élu(e)s de la CFVU présent(e)s ou représenté(e)s ce jour :

- M. Mattéo FRANCOIS

Décompte des voix : 15

Suffrages exprimés : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 4

8- Pour délibération de la CFVU : Election d'un membre invité permanent issu de la CFVU désigné par le CA, après avis de la CFVU au Conseil de documentation.

Candidats : Zakariae MELLOUKI

Délibération n° CFVU 20250109 05 : Election d'un membre invité permanent issu de la CFVU désigné par le CA, après avis de la CFVU au Conseil de documentation

Est désigné au titre d'invité permanent par les membres élu(e)s de la CFVU présent(e)s ou représenté(e)s ce jour :

- M. Zakariae MELLOUKI

Décompte des voix : 39

Suffrages exprimés : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 4

9- Pour délibération de la CFVU : Election de quatre élu(e)s étudiant(e)s membre de la CFVU à la Commission Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC) ;

Candidats : JOUANNEAU Mathis, DA SILVA Lysa, LEGRAND-BARBIOT Antoine, MOGUEN Jildaz, CAPOA Marie-Pierre

Délibération n° CFVU 20250109 06 : Election de quatre élu(e)s étudiant(e)s membre de la CFVU à la Commission Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC) ;

Sont élu(e)s par les étudiant(e)s élu(e)s de la CFVU présent(e)s ou représenté(e)s ce jour :

- Mme. Lysa DA SILVA avec 15 voix
- M. Antoine LEGRAND-BARBIOT avec 15 voix
- M. Jildaz MOGUEN avec 15 voix
- Mme. Marie-Pierre CAPOA 14 voix

Décompte des voix : 15

10- Pour délibération de la CFVU : Election de deux élu(e)s étudiant(e)s membre de la CFVU à la Commission Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) ;

Candidats : CARDINEAU Leny, DIASCORN Jules

Délibération n° CFVU 20250109 07 : Election de deux élu(e)s étudiant(e)s membre de la CFVU à la Commission Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) ;

Sont élus par les étudiant(e)s élu(e)s de la CFVU présent(e)s ou représenté(e)s ce jour :

- M. Leny CARDINEAU
- M. Jules DIASCORN

Décompte des voix : 15
Suffrages exprimés : 11

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 4

11- Pour délibération de la CFVU : Election de deux élu(e)s étudiant(e)s membre de la CFVU à la Commission Label Associatif ;

Candidats : TRIPONEL Dorian, WOJTAS Lola

Délibération n° CFVU 20250109 08 : Election de deux élu(e)s étudiant(e)s membre de la CFVU à la Commission Label Associatif ;

Sont élu(e)s par les étudiant(e)s élu(e)s de la CFVU présent(e)s ou représenté(e)s ce jour :

- M. Dorian TRIPONEL
- Mme. Lola WOJTAS

Décompte des voix : 15
Suffrages exprimés : 11

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 4

12- Pour délibération de la CFVU : Election de deux élu(e)s étudiant(e)s membre de la CFVU à la Commission Valorisation de l'engagement étudiant ;

Candidats : DARIDAN Jeanne, BLOUQUIT Eugeneson

Délibération n° CFVU 20250109 09 : Election de deux élu(e)s étudiant(e)s membre de la CFVU à la Commission Valorisation de l'engagement étudiant ;

Sont élu(e)s par les étudiant(e)s élu(e)s de la CFVU présent(e)s ou représenté(e)s ce jour :

- Mme. Jeanne DARIDAN
- M. Eugeneson BLOUQUIT

Décompte des voix : 15
Suffrages exprimés : 11

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 4

13- Pour délibération de la CFVU : Election de deux élu(e)s étudiant(e)s membre de la CFVU à la Commission Sportif de Haut Niveau (SHN) ;

Candidats : MOSSANT Titouan (Titulaire), DIASCORN Jules (Suppléant)

Délibération n° CFVU 20250109 10 : Election de deux élu(e)s étudiant(e)s membre de la CFVU à la Commission Sportif de Haut Niveau (SHN) ;

Sont élus par les étudiant(e)s élu(e)s de la CFVU présent(e)s ou représenté(e)s ce jour :

- M. Titouan MOSSANT et son suppléant M. Jules DIASCORN

Décompte des voix : 15
Suffrages exprimés : 11

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 4

14- Pour délibération de la CFVU : Election d'un(e) élu(e) étudiant(e) membre de la CFVU à la Commission artiste confirmé ;

Candidate : BRANGER Marine

Délibération n° CFVU 20250109 11 : Election d'un(e) élu(e) étudiant(e) membre de la CFVU à la Commission artiste confirmé ;

Est élue par les étudiant(e)s élu(e)s de la CFVU présent(e)s ou représenté(e)s ce jour :

- Mme. Marine BRANGER

Décompte des voix : 15
Suffrages exprimés : 11

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 4

15- Pour délibération de la CFVU : Election de deux élu(e) étudiant(e) membre de la CFVU à la Commission Césure ;

Candidats : Forte Lauriane (titulaire), Mingot Elliot (Suppléant)

Délibération n° CFVU 20250109 12 : Election de deux élu(e) étudiant(e) membre de la CFVU à la Commission Césure ;

Sont élu(e)s par les étudiant(e)s élu(e)s de la CFVU présent(e)s ou représenté(e)s ce jour :

- Mme. Lauriane FORTE et son suppléant M. Elliot MINGOT

Décompte des voix : 15
Suffrages exprimés : 11

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 4

Prochaine CFVU, *le jeudi 23 janvier 2025 à 16h30*

La séance se termine à 15h54.

La Présidente de la CFVU,


Lydie ANCELOT

Projet CR CFVU 09/01/2025 soumis à validation CFVU 23/01/2025